Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025



ID: 069-216900092-20250918-20\_09MICHON-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE ANSE

# Séance du 18 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 8 Nombre de suffrages exprimés : 8

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'ANSE, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Mairie d'ANSE, le 18 Septembre 2025 à 18 heures 30, Salle Jean-Pierre PINAULT, sous la présidence de Monsieur Max DURMARQUE, Vice-Président.

# **Etaient présents:**

Max DURMARQUE, Luc FERJULE, Claire ROSIER, Roselyne MAHRI AGOURAMME, Céline BABUS, Linda BEGGUI membres élus Martine DORÉ, Sophie DECHANET membres nommés

Excusés: Daniel POMERET, Emmanuelle SCHARFF,

# **Procuration:**

<u>Absent</u>: Nadine MILLET, Audrey ACOSTA, Philippe GERARDIN, Pierre HART, Denise LUCET,

Mme Claire ROSIER est désignée secrétaire de séance.

 $\Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond$ 

# Objet: Renouvellement baux ruraux

Le CCAS est propriétaires de parcelles de terres agricoles, il loue celles-ci à divers exploitants agricoles en fermage, les baux sont consentis sur neuf années, ils arrivent à échéance au 11 novembre 2025.

#### Bail de Mr MICHON Sylvain :

Mr le Vice-président propose à la suite du départ en retraite de Mr RAPOUD Gilles de mettre en place un nouveau bail avec le repreneur de l'exploitation des terres Mr MICHON Sylvain sis 74 rue du vieux chêne 69480 AMBERIEUX.

Monsieur le Vice-président propose la signature d'un nouveau bail de ladite location et le maintien des prix à l'hectare à la valeur de six quintaux l'hectare sur le prix du quintal de blé fixé par arrêté préfectoral, chaque année pour le fermage.

Le bail est consenti à compter du 12 novembre 2025 au 11 Novembre 2034 avec possibilités de révision des prix.

La location de terre concerne la parcelle de culture située sur la commune de Lucenay,

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025



ID: 069-216900092-20250918-20\_09MICHON-DE

#### N° de cadastre ZA n°4 de 30a et 00 ca

# Lieu-dit La Fougère à LUCENAY

La Commission Administrative, après avoir entendu les explications de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### A l'unanimité des votants

- **Approuve** la signature du bail à Mr Sylvain MICHON sis 74, rue du vieux chêne 69480 AMBERIEUX pour la période du 12/11/2025 au 11/11/2036.
- **Fixe** le montant au prix à l'hectare à la valeur de six quintaux l'hectare sur le prix du quintal de blé fixé par arrêté préfectoral, chaque année pour le fermage
- Charge Monsieur le Vice-Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

FAIT ET DELIBERE CE JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Copie certifiée conforme à l'original

La Secrétaire, Claire ROSIER Le Vice-Président, Max DURMARQUE

